

Nouveau logo, nouveau site web,
nouveaux outils de communication ...

La commune de Rochetrestreux fait peau neuve !



L'idée est née de l'envie de créer une identité visuelle à la commune avec la création d'un logo.

Avec une typographie ronde, ce logo apporte de la modernité, il est simple et lisible.

La présence de l'initiale de Rochetrestreux en symbole met en avant notre commune.

Ce logo a été pensé à travers la vision et les valeurs partagées de notre commune.

Enfin les trois couleurs représentent :

- Le respect de l'environnement, pour le vert. Cette valeur partagée est présente dans toutes les actions mises en place sur la commune.
- Le Petit Lay, pour le bleu. Ce paysage riche et magnifique qu'il faut mettre en valeur.
- La douceur, le bien-être et le dynamisme pour le corail, des qualités à l'image de ses habitants !

En espérant que cette nouveauté vous plaise !

La commission communication.

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 26 avril 2021

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Recrutement d'un agent technique

Patrick Panier, agent technique est en position de retraite le 1^{er} juillet 2021.

Un nouvel agent, Monsieur Johan MADIC, est recruté pour son remplacement à compter du 17 mai 2021.

Elections départementales et régionales

Par discours du 1er ministre en date du 13 avril, les dates des prochaines élections départementales et régionales ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Nous sommes en attente de plus d'informations sur l'organisation des scrutins.

Indemnités des élus

Monsieur le Trésorier de la Commune nous fait part d'une erreur dans la délibération d'octroi des indemnités d'élus. Il convient donc de reprendre cette délibération sans faire mention de l'indice maximal de 1015.

Vu les articles L.2123-23 et L.2223-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant dispositions que les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints des communes sont déterminées en fonction des barèmes, le Maire précise à l'assemblée que les fonctions d'élus local sont gratuites.

Toutefois, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le C.G.C.T. dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Il est également possible d'allouer des indemnités de fonction, au Maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Considérant qu'au 1er janvier 2020, année des élections municipales, la commune de Rochetroux comptait 959 habitants :

sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit :

Fonction	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Christian BOISSINOT Maire	40.30%
Guy LUMEAU 1 ^{er} adjoint	10.70%
Cécile JAUZELON 2 ^{ème} adjointe	10.70%
Delphine DUBOIS 3 ^{ème} adjointe	10.70%
Yoann BONNEAUD 4 ^{ème} adjoint	10.70%

URBANISME ET ASSAINISSEMENT

Quartier de la Gélinière - Travaux

A la suite de la publication du marché de travaux, 5 offres ont été déposées.

Après analyse des offres les entreprises ALAIN TP (166 747.40€ HT) et CAJEV (13 440.50€ HT) ont été retenues.

Quartier de la Croix verte

Des travaux d'aménagement d'un parking et la création d'un cheminement piétonnier sur le quartier de la Croix verte sont prévus.

Le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux va être en ligne à compter du 7 mai 2021 sur marches-securises.fr

Les candidatures devront être déposées pour le 28 mai au plus tard et la validation définitive interviendra au Conseil municipal du 7 juin 2021.

SYDEV : Sécurisation de réseaux La Maison Neuve

Monsieur le Maire fait part de la convention n° 2021.SEC.0002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une sécurisation de réseau électrique au lieu-dit « La Maison Neuve ».

Le montant de la participation communale s'élève à 15 161€.

SYDEV : Effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire fait part de la convention n° E.ER.192.20.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique sur la rue des Moulins et la place des Planchettes. Le montant de la participation communale s'élève à 15 492€.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE

Programme voirie 2021

Les travaux de voirie 2021 sont chiffrés à hauteur de 70 002.61€ TTC (dont 9 648 € TTC de point à temps) auxquels s'ajoutent :

- 9 793.80€ TTC pris en charge par la société Ernest SOULARD au titre de la moitié de la route de la Bertaudrie/Maison Neuve.

- 4 426.80€ TTC pris en charge à 50% par la commune de Rochetrejoux et 50% par la commune de Mouchamps au titre de l'enrochement du Gué de la Boislinière.

Subvention corvidés

Nous avons reçu une demande de subvention du groupement intercommunal du Pays de Chantonay pour l'achat de cartouches et aplomb bocage pour la destruction des corvidés. Il est proposé de verser une subvention de 50 €.

COMMISSION ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE

Subvention restauration scolaire

Pour faire face aux charges sociales du 1^{er} trimestre 2021, l'association de gestion du restaurant scolaire de Rochetrejoux sollicite le versement d'un premier acompte de 5 000 €.

Patrimoine

Madame Irène POUPET propose de donner à la commune sa tapisserie de style Aubusson (La dame à la licorne) de 1,94 x 1,44 mètres. Il est proposé de la mettre dans l'agrandissement de la bibliothèque.

Mme POUPET se propose de réaliser un écriteau pour expliquer l'histoire de cette toile.

Prochaine réunion de Conseil municipal le lundi 07 juin 2021 au foyer rural à 20 h

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS

Charte graphique

Nous avons reçu la nouvelle charte graphique en lien avec le nouveau logo. Le site internet est en cours de réalisation.

COMMISSION BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS

Foyer rural

Les travaux de rénovation des sanitaires du Foyer rural côté restaurant scolaire sont validés pour un montant de 2 609.57€ TTC et les travaux de rénovation de la peinture du pour un montant total de 17 652.96€ dont :

- Partie restaurant scolaire : 8 440.56€ TTC
- Partie Foyer rural : 9 212.40€ TTC

Propriété PELLETIER

Une réunion de travail avec les différents corps de métier a eu lieu pour les travaux à réaliser sur le garage aux abords du Foyer rural. Le planning prévisionnel s'étale du 1er mai au 15 juin environ.

Les délais risquent d'être rallongés à cause des difficultés d'approvisionnement en cours actuellement.

Sinistre école publique

Un camion a endommagé le toit du préau de l'école publique et un panneau rue du Petit Lay. La réparation est prévue.

Infos communales

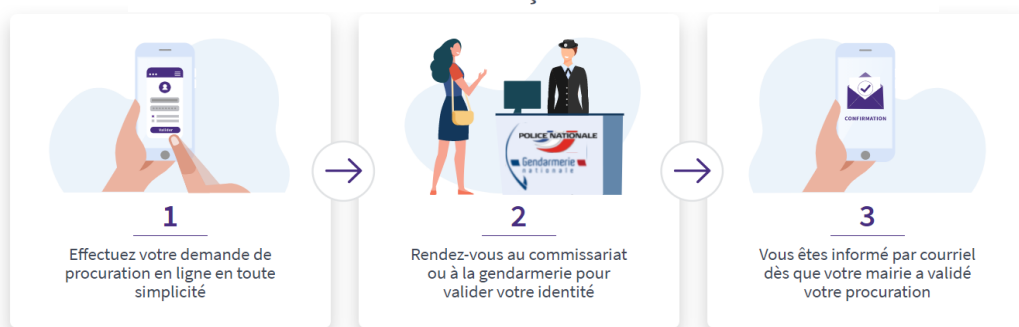
Elections régionales et départementales : modification des dates

Les élections régionales et départementales auront lieu **le dimanche 20 juin** pour le premier tour et **le dimanche 27 juin** pour le second tour à la salle du foyer rural de 8h à 18h. Vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire sur les listes électorales si nécessaire. Merci de vous adresser aux secrétaires de Mairie.

Merci de vous munir d'un crayon à encre, d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur.

Un nouveau service est à votre disposition pour **les procurations** : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Comment ça marche ?



MOVEA, Plateforme Départementale de la Mobilité

Piloté par la MDEDE, impulsé et financé par le Conseil Départemental de la Vendée, le Conseil

Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, MOVEA est un dispositif d'aides mobilisables et d'accompagnement pour lever les freins à l'emploi et solutionner des difficultés de mobilité. Il s'inscrit uniquement dans le cadre de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Une conseillère vous propose des permanences à la Maison de l'emploi à Chantonay.

Plateforme Départementale de la Mobilité
MOVEA
Permanence Conseillère mobilité de la MDEDE
Maison de l'emploi de Chantonay
Parlez-en avec votre référent socio-professionnel ou social pour l'envoi d'un dossier de prescription afin de prendre RDV avec Soigic LE CLANCHE
mobilité@vendee.fr ou ☎ 0800 881 900

Dates de permanence	Horaires de présence
Mardi 6 avril	Matin 9h00 – 12h30
Mardi 20 avril	Après-midi 13h30 – 17h30
Mardi 11 mai	Après-midi 13h30 – 17h30
Mardi 25 mai	Après-midi 13h30 – 17h30
Mardi 1 ^{er} juin	Matin 9h00 – 12h30
Mardi 15 juin	Après-midi 13h30 – 17h30
Mardi 29 juin	Matin 9h00 – 12h30
Mardi 13 juillet	Après-midi 13h30 – 17h30



ALL CONCEPT

Cette nouvelle entreprise à Rochetretjeux commercialise du gazon synthétique, des jeux de plein air, des chalets et du mobilier événementiel

Gérant : Gwénaél BOURASSEAU **Contact** : 23, clos des Moulins 85510 Rochetretjeux
06 43 79 62 87
gw.allconcept@gmail.com
www.all-concept.fr



Eclats de livres au Pays de Chantonnay

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales liées au contexte sanitaire actuel, la 6^{ème} édition d'Éclats de livres au Pays de Chantonnay est **annulée** pour cette année.

Cependant les bibliothèques du Pays de Chantonnay restent ouvertes aux jours et horaires habituels :
<https://bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr/infos-pratiques>



STOP aux crottes de chien sur nos chemins et trottoirs !

Laisser les déjections de son chien est une action passible **d'une amende de catégorie 2** dont le coût s'élève à 35 euros. **Cette amende peut être majorée par les collectivités.**

Tapage nocturne

Plusieurs habitants de Rochetretjeux ont été réveillés en pleine nuit par des jeunes qui se permettent de frapper violemment à leur porte d'entrée.

Nous vous rappelons que le tapage nocturne est passible d'une amende de 3^{ème} classe et d'une contravention de 450 euros.

De plus, un couvre-feu est actuellement appliqué sur le territoire à partir de 19 heures et son non-respect entraine une amende supplémentaire de 135 euros.

Nous incitons fortement les parents de ces jeunes gens à faire le nécessaire auprès de leurs enfants.



A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Bibliothèque

- Cette année, le Conseil Départemental offre à chaque naissance un ouvrage intitulé "Un pull pour te protéger" de Malika Doray aux éditions MeMo. Les parents concernés reçoivent un bon de retrait, et peuvent venir à la bibliothèque pour retirer leur ouvrage.

C'est une occasion pour vous de découvrir ou redécouvrir ce service municipal et ses offres de lecture.

- Nous vous rappelons que pour emprunter des ouvrages (romans, albums, BD, documentaires, vidéo...) une **carte** est indispensable. Elle est gratuite et sera complétée lors de votre visite, à votre demande.

- Des achats de documentaires ont été effectués, traitant de la nature, des métiers, des animaux, des sports... Venez les consulter et en emprunter.

- Les bénévoles de la bibliothèque ont le plaisir de vous accueillir aux heures de permanence et à votre demande, peuvent vous renseigner pour vos choix de lecture.

Samedi 8 mai

Fête commémorative

9h30 : Messe à Chantonnay.

11h15 : Cérémonie commémorative et dépôt de gerbe au monument aux morts à la Mairie de Rochetretjeux.



Mardi 15 juin

Mardi balade à Rochetretjeux.
Foyer rural, 20h

COVID-19

En raison de la crise sanitaire, l'agenda est susceptible de subir des modifications.

N'hésitez pas à consulter www.rochetretjeux.fr



Le conseil environnement du mois.

Vous pouvez semer en pleine terre : la betterave, la laitue, les carottes, le fenouil, le céleri, les poireaux, les choux, les courgettes, les endives, les haricots, les pois, les potirons, les navets...